

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté du mercredi 11 avril 2012 à Dauphin

Le Président ouvre la séance.

Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

\* \* \* \* \*

### **1 – COMPTES ADMINISTRATIFS**

#### **A – Budget Général**

Le compte administratif 2011 du service général s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	1 226 895,60 €
	Recettes	4 818 465,49 €
	<i>Soit un excédent de 3 591 569,89 €</i>	
<u>Investissement</u>	Dépenses	1 917 674,62 €
	Recettes	1 738 094,50 €
	<i>Soit un déficit de 179 580,12 €</i>	
	<b><u>Excédent global de clôture de 3 411 989,77€</u></b>	

#### **B – Budget Ateliers relais**

Le compte administratif 2011 du service Ateliers relais s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	269 309,35 €
	Recettes	1 893 679,91 €
	<i>Soit un excédent de 1 624 370,56 €</i>	
<u>Investissement</u>	Dépenses	1 555 754,98 €
	Recettes	371 222,12 €
	<i>Soit un déficit de 1 184 532,86 €</i>	
	<b><u>Excédent global de clôture de 439 837,70 €</u></b>	

#### **C – Budget S.P.A.N.C**

Le compte administratif 2011 du service S.P.A.N.C s'équilibre comme suit :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	2 045,00 €
	Recettes	3 849,20 €
	<i>Soit un excédent de 1 804,20 €</i>	
<u>Investissement</u>	NEANT	

Le Président se retire et l'Assemblée désigne Monsieur PETA Président de séance qui soumet au vote les Comptes Administratifs 2011.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2011.

L'Assemblée décide à l'unanimité, pour le budget principal, d'affecter la somme de 179 580,12 €, prélevée sur l'excédent de fonctionnement, à la Section d'Investissement et de reporter le solde soit 3 411 989,77 € à la section de Fonctionnement dans « Report à Nouveau ».

Pour le Budget ateliers relais, l'Assemblée décide à l'unanimité d'affecter la somme de 1 184 532,86 € prélevée sur la section de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement et de reporter le solde soit 439 837,70 € à la section de fonctionnement dans « Report à Nouveau ».

Enfin, pour le budget SPANC, l'Assemblée décide à l'unanimité de reporter, dans la section de fonctionnement, l'excédent de 1 804,20€.

### **2 – COMPTES DE GESTION**

Le Président soumet au vote les comptes de gestion du Percepteur.

L'Assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2011.

### **3 – VOTE DES TAUX**

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants :

▪ Taxe d'Habitation	8,02%
▪ Taxe Foncier Bâti	8,94 %
▪ Taxe Foncier Non Bâti	33,23 %
▪ Contribution Foncière des Entreprises	10,70 %

Elle décide de porter le taux de la fiscalité professionnelle de Zone à 28,80 % .

L'assemblée décide également de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères à 7,80% ainsi que le montant des redevances.

#### **4 – BUDGETS 2012**

##### **A – Budget Général**

Le Président présente le Budget Général 2012 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 6 282 181,77 €
- Section d'Investissement : 8 601 252,34 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Général.

##### **B – Budget Annexe « Ateliers Relais »**

Le Président présente le Budget Ateliers relais 2012 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 704 837,70 €
- Section d'investissement : 3 810 182,47 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « Ateliers Relais ».

##### **C – Budget Annexe « SPANC »**

Le Président présente le Budget SPANC 2012 qui se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement : 53 804,20 €
- Section d'Investissement : Néant

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « SPANC ».

#### **5 – MAISON DE PRODUITS DE PAYS – Modification du loyer**

L'assemblée adopte à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir pour la prise en compte de la modification du loyer.

#### **6 – PROJET LIFE – Avenant à la convention d'attribution de subvention**

La Commission Européenne souhaite que la Commune de Dauphin soit inscrite dans le projet comme bénéficiaire associé et ceci notamment pour les frais de personnel du gardien de la déchetterie pris en compte dans le projet LIFE.

L'assemblée autorise le Président à signer l'avenant à intervenir.

#### **7 – PÔLE ENFANCE DE REILLANNE – Mise à disposition du terrain**

Afin de permettre la réalisation du projet de pôle enfance à Reillanne, il y a lieu de mettre à disposition le terrain à la Communauté de Haute Provence.

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la mise à disposition de ce terrain.

#### **8 – OLIVIERS & CO – Signature des marchés**

L'entreprise qui a réalisé les travaux sur la toiture de la Société Oliviers & Co a été reconnue responsable des désordres. Il y a lieu désormais de pouvoir engager les travaux.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés.

#### **9 – PARC DE PITAGUIER – Echange de terrain**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'acte administratif à intervenir.

#### **10 – SOCIÉTÉ LA CLARÉE – Contrat de location**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir avec la Société La Clarée.

#### **11 – MISE EN CONFORMITÉ DE DISPOSITIFS D'A.N.C PAR LA PHYTOEPURATION**

Afin de ne pas retarder encore plus le projet, l'assemblée décide à l'unanimité de donner mandat au bureau pour retenir l'entreprise la mieux disante.

#### **12 – UNION CYCLISTE – Demande de subvention**

L'assemblée autorise à l'unanimité le versement de la subvention pour l'année 2011  
Pour l'année 2012, après un large débat, l'assemblée décide à la majorité avec une voix contre de maintenir cette subvention.

#### **13 – TRANSPORT SCOLAIRE Et SPANC – Annulations de titres**

Il y a lieu de procéder à des annulations de titres pour le transport scolaire et pour le SPANC.

L'assemblée autorise à l'unanimité l'annulation de ces titres.

#### **14 – PARC DU LUBERION – Convention de travaux**

L'assemblée autorise à la majorité moins une abstention le Président à signer les conventions à intervenir avec le Parc du Luberon pour l'église St Denis à Reillanne, l'église Ste Madeleine à Lincel et l'église St Pierre à St Michel l'Observatoire pour une première tranche de travaux.

#### **15 – Bistrot de pays à St Martin-les-Eaux**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Magali Granier dont le taux de rémunération est de 9,20% sur un montant de travaux estimé à 1 000 000 € HT.

L'assemblée autorise également le dépôt des autorisations d'urbanisme.

#### **16 - Fonds Nationale de péréquation des ressources intercommunales et communales**

L'assemblée décide à l'unanimité de prendre en charge la totalité du montant du prélèvement sans le répercuter auprès des communes membres.

#### **17 - Acquisition d'une licence IV**

L'assemblée autorise à l'unanimité l'acquisition de cette licence IV.

#### **18 - Contrats de maîtrise d'œuvre avec Mr PERRIN**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir pour l'aménagement de l'hôtel à St Michel l'Observatoire  
Elle autorise également à l'unanimité la signature d'un avenant pour la déchetterie.

#### **19 - Crèche de Pitaugier**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant avec l'acquéreur de l'Ets Agache pour poursuivre le marché de la crèche de Mane.

Mane, le 25 avril 2012

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,



Jacques DEPIEDS